



COMITÉ DE LIAISON ENTRE LE BARREAU ET LA MAGISTRATURE

DÉCLARATION DE MISSION

Le comité de liaison entre le barreau et la magistrature de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick est un forum de collaboration visant à faciliter la communication, à favoriser l'échange d'idées et à répondre aux préoccupations mutuelles des membres de la magistrature et des membres du barreau.

Objectifs

1. Fournir un forum structuré pour la communication et la possibilité de discuter des questions d'intérêt mutuel entre les juges et les membres du barreau.
2. Collaborer à l'élaboration de solutions pratiques aux défis auxquels sont confrontés les plaideurs relevant de la compétence de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick.
3. Examiner les changements proposés et les initiatives visant à améliorer les procédures et les pratiques judiciaires au sein de la juridiction.
4. Fournir un moyen d'organiser rapidement la communication entre la magistrature et le barreau lors de crises ou d'événements imprévus affectant le système judiciaire et la communauté juridique.

Membres du comité du barreau

- Juge en chef de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick
- Juge en chef adjoint de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick
- Juge de la division de la première instance de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick
- Conseiller juridique de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick

- Membres du barreau

Mandats

- Les membres du barreau ont un mandat de trois ans, à l'exception des premiers membres du comité, dont les mandats sont échelonnés comme suit:

- o Un tiers des membres a un mandat d'un an
- o Un tiers des membres a un mandat de deux ans
- o Un tiers des membres a un mandat de trois ans

- À l'expiration du mandat d'un membre, la juge en chef de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick nomme un remplaçant.

Réunions

- Le comité se réunira tous les trimestres, avec une ou deux réunions en personne par année, prévues pour coïncider avec :

- o la réunion de mi-hiver de la section du Nouveau-Brunswick de l'ABC en février;
- o l'assemblée générale annuelle du Barreau du Nouveau-Brunswick en juin.

- Les autres réunions du comité se dérouleront virtuellement afin de faciliter la participation et de minimiser les perturbations dans les horaires des membres.

- Les réunions urgentes peuvent être convoquées virtuellement au besoin. Tout membre du comité peut demander la tenue d'une réunion virtuelle urgente en communiquant avec la juge en chef de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick pour traiter d'une question ou d'une préoccupation urgente.